

## DÉCRYPTAGE

# Budget 2026 : le gouvernement alourdit la surtaxe sur les bénéfices des grands groupes

Sur proposition du gouvernement, l'Assemblée a voté une hausse de la surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises, portant son rendement à 6 milliards d'euros en 2026. Les entreprises de taille intermédiaire bénéficieront d'un taux réduit. Elle a en revanche voté la baisse de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).



Le ministre de l'Economie, Roland Lescure, a estimé que la surtaxe sur les bénéfices devrait rapporter 7 milliards d'euros cette année. (Photo Stéphane de Sakutin/AFP)

Par **Stéphane Loignon**

Publié le 27 oct. 2025 à 17:46 | Mis à jour le 27 oct. 2025 à 19:29

 Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Le premier coup de théâtre majeur du débat budgétaire à l'Assemblée ne va pas plaire aux grandes entreprises. Pressé de trouver des recettes supplémentaires, après trois

jours de débat sur le projet de loi de finances (PLF) 2026 qui ont déjà dégradé d'environ 4 milliards d'euros l'équilibre de la copie initiale, le gouvernement a proposé de rehausser de 2 milliards d'euros la surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises.

Malgré l'opposition du RN et celle de la majeure partie du bloc central - avec Horizons et Les Républicains contre sauf exception et EPR plutôt contre -, mais avec le large soutien de La France insoumise, des socialistes, des écologistes, des communistes, de LIOT et du Modem, l'Assemblée a voté, avec 196 voix pour et 149 contre, l'amendement surprise déposé par le gouvernement. Finalement, la disposition votée à l'initiative du gouvernement, mais contre son camp, reconduit donc l'an prochain la surtaxe, en augmentant le taux qui vise les plus grandes entreprises et en diminuant celui qui touche les entreprises de taille intermédiaire (ETI).

## **Concentrer l'effort sur les plus grandes entreprises**

Initialement, le gouvernement proposait dans le PLF de reconduire en 2026, tout en divisant les taux par deux, la **surtaxe exceptionnelle** sur les bénéfices des grandes entreprises, qui avait été adoptée dans le budget 2025 pour un an seulement.

En 2025, la surtaxe actuelle accroît de 20,6 % l'impôt sur les sociétés (IS) des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard d'euros, portant leur taux d'imposition effectif de 25 % à 30,15 %, et de 41,2 % celui des groupes dont le chiffre d'affaires dépasse 3 milliards d'euros, leur taux effectif d'IS atteignant 35,3 %. Dans sa version initiale, le PLF 2026 proposait d'appliquer l'an prochain des taux de surtaxe de 10,3 % aux entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 3 milliards d'euros et de 20,6 % à celles dont les revenus dépassent 3 milliards d'euros.

L'amendement du gouvernement et voté par l'Assemblée remonte à 35,3 % le taux de surtaxe pour ces dernières, tandis que les ETI voient leur taux de surtaxe baisser à 5 %. Au final, selon Bercy, les très grandes entreprises verront donc leur taux effectif d'IS (après

surtaxe) passer de 35 % en 2025 à 33,8 % en 2026. Les autres entreprises concernées verront leur taux effectif d'IS passer de 30,15 % en 2025 à 26,25 % en 2026.

Le nombre d'entreprises concernées - environ 440 cette année - reste inchangé. Ces modifications conduisent à accroître le rendement de la mesure proposée de 2 milliards d'euros, à 6 milliards d'euros attendus l'an prochain.

## **« Boîte de Pandore » fiscale**

C'est à peine moins que ce que devrait rapporter la contribution cette année. Sur l'année 2025, la contribution devrait faire rentrer « au moins 7 milliards d'euros » sur l'exercice 2025, a indiqué le ministre de l'Economie, **Roland Lescure**, aux députés (au lieu de 8 milliards prévus au budget 2025). Bercy s'attend par ailleurs à de bonnes surprises sur l'impôt sur les sociétés traditionnel, a-t-il indiqué.

« On s'est engagé à ce que le gouvernement écoute les débats de l'Assemblée nationale, en déposant cet amendement, c'est exactement ce qu'on fait », a déclaré Roland Lescure pour justifier ce compromis, décrié avec virulence par LR et le RN.

« Voilà où nous mène la folie fiscale, à partir du moment où on a ouvert la boîte de Pandore, il n'y a pas de limite », a commenté le patron des députés LR, Laurent Wauquiez. « Tout ça est cousu de fil rose. Vous avez prévu d'augmenter les impôts considérablement pour faire un accord de non-censure ou d'ultime non-censure », s'est offusqué le député RN Jean-Philippe Tangy, dénonçant de supposées négociations entre le gouvernement et le PS et se posant en défenseur des contribuables.

## **Pourboires exonérés**

La pérennisation de la contribution, proposée par des amendements parlementaires, a en revanche été rejetée. « Préserver le caractère exceptionnel de cette contribution, vis-à-vis des entreprises en question à qui on avait déjà dit ça il y a un an, ça ne va pas

forcément les rassurer beaucoup, mais c'est un signal très fort », a justifié le ministre de l'Economie.

« Il était question que cette surtaxe soit limitée dans le temps, tant son ampleur est colossale. Le précédent ministre de l'Economie voulait d'ailleurs la supprimer. Il apparaît qu'elle ne l'est pas. Elle touche directement les entreprises qui se battent au quotidien dans la concurrence mondiale. Elle a des conséquences directes sur le niveau d'investissement en France et sur l'emploi, » faisait déjà savoir l'Afep, le lobby des grandes entreprises, juste avant le débat.

Dans la soirée, l'Assemblée a adopté une mesure plus favorable aux entreprises, en votant l'article 11 du PLF, qui prévoit de reprendre l'an prochain la baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont l'exécutif souhaite la suppression progressive pour « soutenir la dynamique de réindustrialisation », selon le PLF.

Plus tôt dans la journée, les députés ont, par ailleurs, prolongé pour trois ans l'exonération d'impôt et de cotisation des **pourboires**, sur proposition des Républicains, voté la déconjugualisation des dettes fiscales en cas de séparation (amendement LFI) et élargi l'assiette de l'actuelle **contribution différentielle sur les hauts revenus** (CDHR), en supprimant l'essentiel des retraitements jusqu'ici existants. Cette dernière mesure, portée par le député LIOT Charles de Courson, ex-rapporteur du budget, doit ajouter selon lui 450 millions d'euros au rendement de la CDHR (1,2 à 1,5 milliard d'euros attendus en 2025), dont les députés ont récemment voté la pérennisation.

**Stéphane Loignon**